



L'Edito

Dessine-moi un marché !

Les Français imputent la responsabilité de la crise aux marchés, aux banques et aux gouvernements. Ils en viennent même à espérer leur suppression. Les marchés sont accusés de tous les maux : chômage, baisse du pouvoir d'achat, délocalisations... Derrière le mot « marché », se cacheraient d'odieus spéculateurs qui auraient comme seul objectif de ruiner les pays et leurs habitants. Mais 92 % des Français sont des épargnants et participent, de ce fait, à ce complot. Est-ce les banques ou les marchés qui ont inventé les déficits publics ? N'est-ce pas les Etats afin de s'endetter à moindre coût qui ont dans les années 80 initié la déréglementation des marchés financiers ? Comment financer les emplois, les investissements sans recourir aux capitaux et aux marchés qui permettent la rencontre de l'offre et de la demande ainsi que la fixation d'un prix d'équilibre ? Epargner, c'est renoncer à consommer, c'est prendre un risque et nécessite, de ce fait, une juste rémunération. Aujourd'hui, la prise de risque n'est pas suffisamment considérée dans tous les sens du terme. Les menaces de récession et le poids de la dette incitent les banques centrales à maintenir des taux d'intérêt très bas. Les profits sont contestés car jugés non éthiques. Cet état d'esprit ne favorise guère une reprise de l'investissement et une amélioration de la compétitivité des pays dits avancés. Souhaitons simplement que la résolution de la crise européenne puisse améliorer notre niveau de connaissance et de compréhension des grands principes économiques.

« Chiffres »

Toujours plus vieux, l'homme mondial !

Depuis 1950, l'espérance de vie de l'homme a, au niveau mondial, gagné 20 ans passant de 48 à 69 ans.

L'Actualité

Epargne, toujours plus haute, toujours plus liquide

Les Français, face à l'accumulation médiatisée des signes de ralentissement économique, augmentent leur épargne dont le taux atteint près de 17 % du revenu disponible brut, revenant au niveau enregistré en 2008. Les épargnants jouent l'extrême sécurité avec le concours actif des banquiers. Ainsi, au mois de septembre, les dépôts à vue ont augmenté de 5 % après une hausse de 3,9 % en août. Les dépôts à court terme (comptes sur livret) ont progressé de 8,8 %. Ces progressions sont imputables aux dépôts de moins de deux ans qui enregistrent une croissance de 16,1 % en rythme annuel. Désorientés par les mauvaises nouvelles, les Français choisissent le court terme, attirés par des taux promotionnels de courte durée oubliant par la même le régime fiscal peu favorable des produits qui leur sont proposés.

L'immobilier, c'est fini ?

Prix élevés, rendements locatifs faibles, resserrement de l'accès aux crédits, l'immobilier semble toucher le haut de la crête. Dans les grandes villes et notamment à Paris, les panneaux « à vendre » réapparaissent sur les balcons, signe intangible que le marché se tend. Les premiers résultats en provenance de la Chambre des Notaires montrent que les délais de vente s'allongent et que les prix stagnent. A Paris, la hausse au mois d'août n'a été que de 0,8 % contre 2,5 % au mois de mars. Dans certaines régions et notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les prix ont déjà commencé à baisser.

L'OCDE demande de l'éducation, de la transparence et un égal accès aux produits pour les épargnants

Le Secrétaire général de l'OCDE, M. Angel Gurría, lors d'une conférence à Paris, au mois d'octobre, a souligné que « ce sont les ménages qui ont payé le plus lourd tribut à la crise financière. Dans ce contexte, la définition de nouvelles règles du jeu régissant la gouvernance et les risques financiers s'est imposée comme une nécessité... Dans le secteur financier, la protection des consommateurs est d'autant plus efficace qu'elle s'accompagne de mesures facilitant l'accès à des produits et services financiers abordables et adaptés, et d'un effort d'éducation et de sensibilisation aux questions financières ». Espérons qu'elle soit entendue !

Emplois des seniors, c'est avant tout une question de profession

Selon une étude la DARES (Ministère de Affaires sociales), les seniors (55/64 ans) sont employés dans les services (emplois faiblement qualifiés, aides à domicile...) et dans la fonction publique. Les cadres supérieurs et les professions libérales continuent à exercer au-delà de 55 et de 60 ans. En revanche, les actifs ayant une activité physique (travail à la chaîne, bâtiment...) ou à risque (policiers, pompiers) sortent du marché du travail avant 60 ans.

400 000 surcotés en France, et moi et moi et moi...

L'introduction de la surcote date de 2003. Elle permet de majorer la pension des actifs cotisant au-delà du nombre de trimestres requis. 400 000 personnes ont bénéficié de ce dispositif avec, en moyenne, près de 7 trimestres supplémentaires validés. L'âge moyen de liquidation de la retraite pour les bénéficiaires de la surcote est de 62,7 ans.

Lettre éditée par le Cercle des Epargnants — 11, boulevard Haussmann — 75009 Paris
 Directeur de la publication: Philippe Crevel — Comité de rédaction : Sarah Le Gouez-Djari

Site internet : www.cerclledesepargnants.fr

mail : philippe.crevel@cerclledesepargnants.com / tel: 01.58.38.65.87



LA LETTRE D'INFORMATION DU CERCLE DES ÉPARGNANTS

L'Actualité

Être polypensionné, c'est grave docteur ?

Les actifs ayant cotisé à plusieurs régimes de retraite sont appelés, au moment de la cessation d'activité, des polypensionnés. 40 % des hommes et 30 % des femmes partant à la retraite le sont. La très grande majorité d'entre eux dépend de deux régimes de base. Seuls 6 % des hommes et 3 % des femmes relèvent de plus de deux régimes. Avec le recul du secteur agricole, le nombre d'actifs affiliés à plusieurs régimes diminue pour les générations nées à partir des années 40 jusqu'à celles

nées dans les années 70. Depuis, avec la crise du salariat, une légère inflexion est constatée. Selon le Conseil d'Orientation des Retraites, les polypensionnés peuvent être gagnants ou perdants par rapport aux monopensionnés du fait que le montant des pensions attribuées n'est pas strictement proportionnel aux cotisations versées. Les règles de calcul du salaire de référence utilisées pour fixer le montant de la pension pénalisent les polypensionnés quand les règles de décompte de la durée de cotisation les avantagent. Le Conseil d'Orientation des Retraites souligne la complexité des règles en vigueur et préconise la

réforme systémique qui aboutirait à la création d'un seul régime de retraite pour tous. Il y a un peu plus d'un an, ce même Conseil récusait la réforme systémique avec intégration des comptes notionnels du fait de possibles difficultés techniques.

Les Américains ont également le droit à une retraite mais ne le criez pas trop fort !

Les Américains consacrent 11,1 % de leur PIB à leur retraite contre 13 % pour les Français. La capitalisation pèse 6 % du PIB et la répartition 5,1 %. En 50 ans, les dépenses de retraite ont augmenté de 6 points du PIB.

Libre Pensée

Les retraites sont-elles victimes d'un harcèlement ?

Tous les plans d'assainissement des pays européens comportent des mesures concernant les retraites. En Grèce, en Irlande, en Italie, les pensions ont été diminuées. L'âge de départ à la retraite a été porté à 67 ans en Espagne et fait rage en Italie. Le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Etats-Unis et de nombreux Etats d'Europe du Nord ont décidé de reculer l'âge de départ à 67 ans voire plus. Pourquoi la retraite est-elle dans le collimateur de tous les gouvernements ? Il y a évidemment la volonté d'éviter l'explosion des dépenses de retraite liée à la structure démographique (allongement de l'espérance de vie et arrivée à l'âge de la retraite des baby-boomers) et au

mode de calcul des pensions élaboré en pleine période de croissance. Ce n'est pas le déficit actuel des régimes vieillesse qui effraie les gouvernements et les investisseurs mais bien celui de demain. Les 10 milliards d'euros de perte pour les régimes de base français risquent d'atteindre, d'ici 2030, les 100 milliards dans un contexte de stagnation de la masse salariale. Les dépenses de retraites qui atteignent 13 % du PIB et qui représentent la première masse de dépenses sociales devraient capter 17 % de la richesse nationale en 2030. Existe-t-il d'autres sources d'économies ? Les dépenses d'assurance maladie ont déjà été fortement contraintes et obéissent à une logique de flux difficilement maîtrisable sur moyenne période. De même, il est délicat de réduire les dépenses destinées au logement ou à la lutte contre le chômage. Modifier les

règles d'attribution des pensions pour les prochaines années est plus indolore. Ainsi, toutes les réformes de retraite, depuis 1993, sont entrées en vigueur progressivement. Le passage de 60 à 62 ans pour l'âge légal de départ à la retraite et de 65 à 67 ans pour la retraite à taux plein est étalé jusqu'en 2023. En revanche, aligner la CSG des retraités sur celle des actifs ou supprimer l'abattement de 10 % pour frais professionnels dont bénéficient ces mêmes retraités constituent des mesures certes efficaces mais politiquement très sensibles. Il ne faut pas être grand mage pour pronostiquer que la France n'échappera pas à une nouvelle réforme des retraites après les élections avec à la clef une inévitable baisse du taux de remplacement (rapport entre la pension et le dernier salaire) pour les futurs retraités.

A Suivre

Capitalisation et crise financière font-elles bon ménage ?

Si la crise financière a impacté le rendement des fonds de pension américains, il n'en demeure pas moins que sur la période 1990/2010, le rendement réel reste à un niveau proche de 5,5 % (5,1 % pour les fonds de pension des entreprises et 5,9 % pour le fonds des agents publics de Californie). Ce rendement est nettement supérieur à celui de la retraite par répartition évalué à 2,3 %. En prenant ces cinq dernières années, le rendement de la capitalisation chute à 1,7 % pour les fonds de pension du secteur privé mais la répartition est encore moins bien placée avec un rendement évalué à 0,8 %.

Retraite, léger mieux pour l'égalité Homme/femme mais la route est longue...

Avec l'allongement des carrières, les pensions des femmes progressent plus vite que celles des hommes. Ainsi, entre les générations 1920 et 1940 ; la progression est de 1,9 point pour les femmes et de 1,2 point pour les hommes ce qui ne permet pas de compenser l'écart de 20 points entre les deux sexes. Par ailleurs et pour tous les nouveaux retraités, les effets de la désindexation et de la prise en compte des 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures années commencent à impacter le niveau des pensions.